

SCI MEST IMMOBILIER 84

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 10.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 11 RUE DE LA FONDERIE
84700 SORGUES**

R.C.S. AVIGNON 884 207 341

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt-six juin,
A 14 heure,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par le Gérant,

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Bekir KARAOGLAN préside la séance en qualité de Gérant.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le rapport du Président,
- Les statuts sociaux,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis la présidence déclare que le rapport du Président et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidence rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification des statuts après réalisation des actes de cession de parts sociales ;
- Démission de Monsieur Bekir KARAOGLAN de ses fonctions de gérant et nomination de Monsieur Ahmed ANANOUCHE en remplacement ;
- Transfert de siège social ;
- Modification de la dénomination sociale ;
- Pouvoir pour formalités

Enfin la présidence déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance d'un acte sous signature privée en date du 2 juin 2025 à Avignon, qui sera signifié à la Société, portant cession par :

- Monsieur Bekir KARAOGLAN à Monsieur Ahmed ANANOUCHE des 80 parts sociales, numérotées de 1 à 80, lui appartenant dans le capital de la Société SCI MEST IMMOBILIER ;
- Monsieur Bekir KARAOGLAN à la Société ISPE BAT des 10 parts sociales, numérotées de 81 à 90, lui appartenant dans le capital de la Société SCI MEST IMMOBILIER 84 ;
- Madame Melek BOZKURT épouse KARAOGLAN à Madame Samya BAYA épouse ANANOUCHE, des 10 parts sociales, numérotées de 91 à 100, lui appartenant dans le capital de la Société SCI MEST IMMOBILIER 84.

L'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de DIX MILLE EUROS (10.000 €).

Il est divisé en cent (100) parts sociales de cent (100) euros chacune, numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, à savoir :

- Monsieur Ahmed ANANOUCHE à concurrence de QUATRE-VINGTS (80) parts sociales, numérotées de 1 à 80
ci 80 parts sociales
- la Société ISPE BAT à concurrence de DIX (10) parts sociales, numérotées de 81 à 90
ci 10 parts sociales
- Madame Samya BAYA épouse ANANOUCHE à concurrence de DIX (10) parts sociales, numérotées de 91 à 100
ci 10 parts sociales

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts sociales ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Bekir KARAOGLAN, Gérant, à compter du 2 juin 2025 et décide, de nommer en remplacement, à compter du même jour, et pour une durée illimitée :

- Monsieur Ahmed ANANOUCHE, né le 18 septembre 1986 à OULED HAKOUN METALSA (Maroc), de nationalité française, demeurant 1399 Chemin de Rimonet à ORANGE (84100)

Monsieur Ahmed ANANOUCHE exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Monsieur Ahmed ANANOUCHE déclare qu'il accepte les fonctions de Gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 11 rue de la Fonderie à SORGUES (84700) à 107 Rue d'Espagne à ORANGE (84100).

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège de la Société est fixé 107 Rue d'Espagne à ORANGE (84100) »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la société qui devient « 2A IMMO »

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 2 – Dénomination sociale

La société prend la dénomination de : 2A IMMO »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par a été signé par le Président et les Associés présents.

Monsieur Bekir KARAOGLAN

Monsieur Ahmed ANANOUCHE
« bon pour acceptation de fonctions de Gérant »

Signé par :

3BD673A5288644F...
signé le 26/06/2025

DocuSigned by:

D6FA44587558485...
signé le 27/06/2025

Société ISPE BAT
Représentée par son Gérant
Monsieur Ahmed ANANOUCHE

Madame Samya BAYA épouse ANANOUCHE

DocuSigned by:

D6FA44587558485...
signé le 27/06/2025

Signé par :

AD632FE903A7495...
signé le 30/06/2025